

Canada, a Crown Corporation that was "privatised", but nevertheless remains subject to the *Official Languages Act* for some purposes. The interpretation of Article 30 is now before the courts, and, legal opinion is that it is questionable whether the government could regulate under the Article in any event.

Two groups which appeared before the Committee opposed the regulations as being too generous toward the minority language communities. Fearing the costs involved in providing bilingual service and the possibility that the threat of these costs would lead to closing small rural post offices, RCMP detachments, etc., the Alberta Association of Municipal Districts and Counties asked that the 5% of the general population standard be raised to a much higher figure. The Alliance for the Preservation of English in Canada appeared before the Committee to oppose any extension of the official use of the French language beyond the provisions of the *Canada Act 1867* and in particular, to protest federal official languages policy over the past 30 years or so.

C. Public service unions

The Professional Institute of the Public Service and the Public Service Alliance of Canada shared with the Committee their concerns about the implementation of the official languages policy within the federal public service. Union representatives also discussed the impact of the adoption of the regulations on their membership, in particular an increase in the number of positions designated bilingual, greater use of imperative staffing to fill these positions, and even more restricted access to language training at government expense.

D. Departments and Other Federal Institutions

To determine how much difficulty and additional costs federal departments and other institutions anticipated in implementation of the regulations on communications with and service to the public as tabled, the Committee heard testimony from senior officials of nine departments and institutions responsible for providing services to the Canadian public across the country. On balance this testimony was reassuring and made it clear that the regulations as drafted could be implemented without major difficulties or major additional costs. The most frequently anticipated problems related to long waiting periods for second language training and to the potential loss of acquired second language proficiency by officials serving in isolated posts where the opportunity to use the second language is occasional rather than frequent. Among specific problems raised, Transport Canada referred to the areas of search and rescue, maritime communications and vessel traffic services which required very high levels of technical skills and were very safety-sensitive. Canada Post testified that it already provided bilingual service in 95% of the localities with significant demand, but that providing bilingual service in the 5% of isolated post offices within one year would prove costly and disruptive.

Jusqu'à maintenant, le problème ne s'est manifesté que dans le cas de la politique régissant les annonces d'Air Canada, une société d'État «privatisée», mais néanmoins soumise à la *Loi sur les langues officielles* sous certains rapports. L'interprétation à donner à l'article 30 a été soumise aux tribunaux, et d'après les avis juridiques, il n'est pas certain que cet article confère un pouvoir de réglementation au gouvernement fédéral.

Deux des groupes entendus par le Comité se sont opposés au règlement en invoquant qu'il est trop généreux à l'égard des minorités linguistiques. Craignant que des services bilingues ne coûtent cher et n'entraînent la fermeture de certains bureaux de poste des régions rurales, de détachements de la GRC, etc. l'*Alberta Association of Municipal Districts and Counties* a demandé de relever considérablement le seuil d'admissibilité aux services bilingues, fixé à 5 p. 100 de l'ensemble de la population. L'*Alliance for the Preservation of English in Canada* a comparu pour s'opposer à toute extension de l'utilisation officielle du français qui ne soit pas requise par la *Loi constitutionnelle de 1867* et surtout pour protester contre la politique appliquée par le gouvernement fédéral depuis une trentaine d'années en matière de langues officielles.

C. Les syndicats représentant les employés de la fonction publique

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et l'Alliance de la fonction publique du Canada ont fait part au Comité de leurs préoccupations relatives à la mise en oeuvre de la politique des langues officielles dans la fonction publique fédérale. Les représentants syndicaux ont également discuté des incidences que pourrait avoir l'adoption du règlement proposé sur la situation de leurs membres notamment une augmentation du nombre de postes désignés bilingues, une utilisation plus poussée de la dotation impérative de ces postes et un accès encore plus difficile à la formation linguistique aux frais de l'État.

D. Les ministères et autres organismes fédéraux

Pour déterminer les difficultés et les coûts supplémentaires que l'application du règlement sur les communications et les services au public, dans sa forme originale, entraînera pour les ministères et autres organismes fédéraux, le Comité a entendu les témoignages de hauts fonctionnaires de neuf ministères et organismes devant fournir des services partout au pays. Tout compte fait, leur témoignage a été rassurant et a permis de préciser que l'application du règlement, dans sa forme originale, ne causera pas de problème grave et n'entraînera pas d'augmentation considérable des dépenses. Les principaux problèmes que prévoient la majorité d'entre eux sont la période d'attente pour la formation en langue seconde et le risque que les fonctionnaires employés dans des postes isolés qui utilisent rarement la langue seconde acquise par formation n'en perdent l'usage. Parmi les problèmes spécifiques soulevés, Transports Canada a mentionné les services de recherche et de sauvetage, les communications maritimes et les services du trafic maritime qui exigent de très grandes connaissances techniques et dont la première vocation est la sécurité. Les représentants de la Société canadienne des postes ont affirmé qu'elle assurait déjà des services bilingues dans 95 p. 100 des localités où la demande est importante, mais qu'il serait coûteux et compliqué d'implanter d'ici un an des services bilingues dans les bureaux de poste isolés des autres 5 p. 100.